- Décide la création de la voie libellée et les numéros de voirie suivants :
 - Chemin du Serrurier
 - Numéros : 252
- Décide de modifier l'adresse du lieu-dit existant par cette nouvelle voie et numérotation comme indiqué ci-dessous, et conformes à la cartographie jointe en annexe.

Ancienne VOIE	Nouveau N°	Nouvelle VOIE
LIEU DIT LA LOGE	252	Chemin du Serrurier

